

Les agressions physiques non-létales les plus graves

L'agression physique couvre une vaste gamme d'incidents allant du simple coup de poing à la blessure. On a donc intérêt à s'interroger sur l'évolution des cas les plus caractérisés (tableau 2). Toutes les enquêtes françaises ont retenu l'ancien seuil légal, celui d'une incapacité de travail supérieure à huit jours [ITT>8 jours]

Tableau 2 : Agressions physiques caractérisées (enquêtes nationales 1984-2020)

	% d'agressés sérieusement dans la population (prévalence)	nombre moyen d'agressions caractérisées par victime (multivictimation)	% d'agressions caractérisées dans la population (incidence)
CESDIP 1984-85	0,14	1,33	0,19
EPCV 1994-95	0,26	1,48	0,39
EPCV 1995-96	0,10	1,64	0,16
EPCV 1996-97	0,24	1,27	0,30
EPCV 1997-98	0,12	1,53	0,18
EPCV 1998-99	0,22	1,81	0,40
EPCV 1999-2000	0,20	1,98	0,40
EPCV 2000-01	0,16	2,15	0,34
EPCV 2001-02	0,20	1,46	0,29
EPCV 2002-03	0,25	1,83	0,46
EPCV 2003-04	0,25	1,60	0,40
EPCV 2004-05	0,16	1,62	0,26
CVS 2005-06	0,19	1,50	0,28
CVS 2006-07	0,13	1,44	0,19
CVS 2007-08	0,10	1,81	0,18
CVS 2008-09	0,10	1,47	0,15
CVS 2009-10	0,10	1,58	0,16
CVS 2010-11	0,09	1,40	0,13
CVS 2011-12	0,16	1,27	0,20
CVS 2012-13	0,12	1,27	0,15
CVS 2013-14	0,10	1,43	0,14
CVS 2014-15	0,12	1,28	0,15
CVS 2015-16	0,14	1,21	0,17
CVS 2016-17	0,13	1,20	0,16
CVS 2017-18	0,13	1,67	0,22
CVS 2019-20	0,11	1,62	0,18

Sources : CESDIP, INSEE

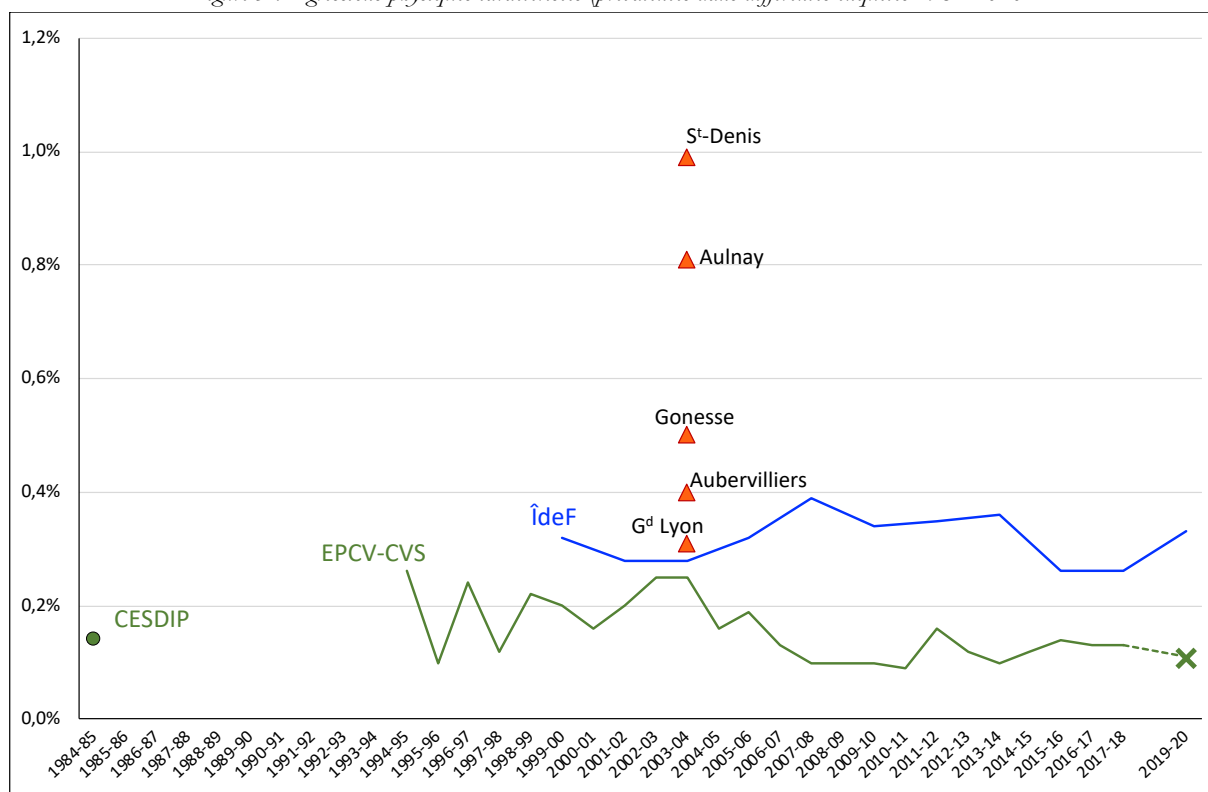
Champ : France métropolitaine

Le périmètre des victimes est alors à la limite de ce qui est statistiquement observable, entre un et deux dixièmes de points. À ce niveau, on ne peut guère gloser sur des évolutions, simplement relever l'étiage où l'on se situe. La figure 3 permet de comparer les résultats nationaux à ceux des enquêtes franciliennes : ces dernières se situent dans un ordre de grandeur qui dépasse à peine le niveau national, mais les évolutions divergent de manière systématique. Toutefois, la faiblesse des taux et les différences de protocole empêchent d'aller trop loin dans la comparaison. Quelques enquêtes locales réalisées par le CESDIP au milieu de la décennie précédente laissaient voir des scores plus élevés notamment dans des communes du nord de la banlieue parisienne ; toutefois, les ordres de grandeur ne dépassaient pas 1% en deux ans.

De manière étonnante, on retrouve ici la forte multivictimation observée dans l'ensemble des agressions physiques : une partie au moins de ces victimes de violences graves l'a été de façon répétitive.

Si le taux d'agressions ([incidence](#)) se situe alors dans un ordre de grandeur plus élevé que celui d'agressés ([prévalence](#)), on reste toutefois à des niveaux très faibles : on n'atteint jamais un demi-point et même l'enquête la plus récente n'arrive pas à deux-dixièmes de points.

Figure 3 : Agressions physiques caractérisées (prévalences dans différentes enquêtes 1984-2020*)



Sources : CESDIP, INSEE, IPR

Champ : variable selon les enquêtes

* La nouvelle enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)* n'est pas encore disponible sous une forme qui permette de poursuivre à partir de 2022 la mise en série des victimations (voir <https://oscj2.cesdip.fr/nos-activites/choix-methodologiques/>)